

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **16/09/2020**

Date d'affichage : **17/09/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT / Danielle CERTIER à Jean-Pascal GARNIER / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Philippe CHILARD à Bernadette BOUCQUEY -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la

N° 2020/070

CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

CM du 24/09/2020

N° 2020/070

CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les 8 jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il est proposé de créer les commissions et de fixer le nombre de leurs membres.

Il est également proposé de nommer un suppléant à l'élu titulaire de la minorité qui pourra le remplacer en cas d'empêchement.

Il convient donc de créer les commissions suivantes et de fixer le nombre de leurs membres :

- commission des **FINANCES COMMUNALES** : 6 membres à savoir le président, 4 membres de la majorité et 1 membre de la minorité.
- commission de **L'ENVIRONNEMENT**, du **CADRE DE VIE** et du **DÉVELOPPEMENT DURABLE** : 7 membres à savoir le président, 5 membres de la majorité et 1 membre de la minorité.
- commission **JEUNESSE ET SPORTS** : 6 membres à savoir le président, 4 membres de la majorité et 1 membre de la minorité.
- commission **CULTURE, PATRIMOINE ET ANIMATIONS CULTURELLES** : 6 membres à savoir le président, 4 membres de la majorité et 1 membre de la minorité.

Il est proposé au conseil de voter en une seule fois la composition de ces commissions et de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Les candidats ont déposé les listes suivantes :

COMMISSION des **FINANCES COMMUNALES**

liste majorité : Audrey RONDINI-GILLI, Elisabeth CAILLAT, Margaret LOVERA, Corinne VERNEUIL

liste minorité : Patrick HERMIER (titulaire) , Olivier COURCHET (suppléant)

CM du 24/09/2020

N° 2020/070

CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION de L'ENVIRONNEMENT, du CADRE DE VIE et du DÉVELOPPEMENT DURABLE :

liste majorité : Gilbert UVERNET, Erwan DE KERSAINTGILLY, Patricia PENCHENAT, Michaël RIGAUD, Florian VYERS
liste minorité : Kathia PIETTE (titulaire) , Philippe CHILARD (suppléant)

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS :

liste majorité : Christiane LARDAT, Francis LAPRADE, René LE VIAVANT, Jean-Paul MOREL
liste minorité : Isabelle FARNET-RISSO (titulaire) , Bernadette BOUCQUEY (suppléante)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET ANIMATIONS CULTURELLES :

liste majorité : Sonia BRASSEUR, Isabelle BRUSSAT, Danielle CERTIER, Jacki KLINGER
liste minorité : Mireille ESCARRAT (titulaire) , Patrick HERMIER (suppléant)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5, R.1524-3 et suivants et L.2121-21,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

A L'UNANIMITE de créer les quatre commissions municipales comme énoncé ci-dessus,

A L'UNANIMITE de désigner les membres ci-dessous, étant entendu que le maire est président de droit :

COMMISSION des FINANCES COMMUNALES

liste majorité : Audrey RONDINI-GILLI, Elisabeth CAILLAT, Margaret LOVERA, Corinne VERNEUIL
liste minorité : Patrick HERMIER (titulaire), Olivier COURCHET (suppléant)

COMMISSION de L'ENVIRONNEMENT, du CADRE DE VIE et du DÉVELOPPEMENT DURABLE :

liste majorité : Gilbert UVERNET, Erwan DE KERSAINTGILLY, Patricia PENCHENAT, Michaël RIGAUD, Florian VYERS
liste minorité : Kathia PIETTE (titulaire), Philippe CHILARD (suppléant)

CM du 24/09/2020

N° 2020/070

CREATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS :

liste majorité : Christiane LARDAT, Francis LAPRADE, René
LE VIAVANT, Jean-Paul MOREL

liste minorité : Isabelle FARNET-RISSO (titulaire), Bernadette
BOUCQUEY (suppléante)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE ET ANIMATIONS CULTURELLES :

liste majorité : Sonia BRASSEUR, Isabelle BRUSSAT, Danielle CERTIER,
Jacki KLINGER

liste minorité : Mireille ESCARRAT (titulaire), Patrick HERMIER
(suppléant)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le maire,


Marc Étienne LANSADIER

